

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

LES

## SOURCES INÉDITES DE L'HISTOIRE DU MAROC DE 1530 A 1845

D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. LE COMTE HENRY DE CASTRIES<sup>1</sup>.

---

M. de Castries a exposé, dans un avant-propos, comment il fut amené à entreprendre cette publication : les *Sources de l'histoire du Maroc*. Ayant conçu le projet d'écrire une histoire de ce pays, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'une telle œuvre manquait d'assises solides. Les innombrables articles énumérés dans l'excellente *Bibliography of Morocco*, de Sir R. Lambert Playfair, se réduisirent, après un examen critique éliminant toutes les non-valeurs, à un petit nombre d'ouvrages vraiment utilisables. Beaucoup de ceux que mentionnait Sir R. Lambert Playfair ou se répétaient les uns les autres, ou n'étaient que les produits d'imaginations fantaisistes. De plus, sur certaines époques, les ouvrages imprimés ne donnaient aucuns renseignements et laissaient subsister de nombreuses lacunes. L'œuvre que M. de Castries avait projetée n'était donc pas réalisable à l'aide des matériaux déjà existants. Avant d'écrire une histoire du Maroc, il apparaissait indispensable d'en réunir les éléments essentiels.

C'est ainsi que M. de Castries, renonçant à son premier dessein, fut conduit à entreprendre une vaste exploration dans les dépôts d'archives et les bibliothèques de France et de l'étranger. Elle produisit immédiatement en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Portugal, en Italie, une abondante moisson de documents, traités secrets, correspondances d'ambassadeurs, de marchands, mémoires, contrats d'affrètement, associations de trafic, etc.

M. de Castries ne pouvait, comme il l'eût jugé préférable, publier

1. Comte Henry de Castries, *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*. Paris, Ernest Leroux, 1905-1912, gr. in-8° (6 vol. parus).

tous ces documents, quelle qu'en fût la provenance, dans une seule série chronologique. Comme ils étaient disséminés à travers les principaux États de l'Europe, il eût fallu attendre qu'ils fussent tous réunis et, par suite, ajourner indéfiniment la publication. Ils ont donc été groupés en volumes, suivant leur pays d'origine, et rangés dans chaque volume par ordre de dates. La collection, qui s'étendra de 1530 à 1845, comprendra trois séries chronologiques, dont la première (1530-1660) coïncide avec la durée de la dynastie saadienne<sup>1</sup>, et autant de sous-séries que de pays d'où proviennent les documents.

Des textes publiés à l'état brut, avec peu ou point d'appareil critique, sont à peine utilisables pour l'historien. Cela est particulièrement vrai quand ces documents se rapportent à un pays généralement ignoré, à un peuple à demi barbare. Aussi l'auteur, que de longs séjours en pays arabes ont familiarisé non seulement avec la langue, mais encore avec les mœurs de ces pays, a-t-il multiplié les notes et les commentaires. De plus, pour éclairer tout un ensemble de textes, il insère très fréquemment des introductions critiques dont quelques-unes sont déjà de vrais chapitres d'histoire<sup>2</sup>. Ce travail d'appropriation et de mise en valeur des textes n'a certainement pas été la partie la moins laborieuse ni la moins délicate de sa tâche. Les documents sont publiés dans leur langue originale avec un grand souci d'exactitude. Presque tous sont précédés d'analyses qui en résument le contenu. Seuls les textes arabes et néerlandais sont accompagnés de traductions.

Les six volumes de la collection publiés à ce jour (*France*, t. I-III, 1530-1660; *Pays-Bas*, t. I-III, 1578-1624) justifient déjà amplement l'espoir que M. de Castries fondait sur ses recherches. Ils l'autorisent à dire qu'elles ont « répandu un jour nouveau sur l'histoire du Maroc, rectifié des dates erronées, révélé des événements ignorés ou assigné à ceux qui étaient connus leurs véritables causes, en dévoilant les négociations secrètes des chancelleries ».

La chute des Beni Merin et l'avènement de la dynastie saadienne, qui restaient très obscurs, seront suivis de très près à l'aide des documents espagnols et portugais dont la publication viendra à son

1. 2<sup>e</sup> série : *Dynastie filalienne (1660-1757)*. — 3<sup>e</sup> série : *Dynastie filalienne (1757-1845)*.

2. Citons, entre autres, *les Chrétiens au Maroc (France, t. III, p. 93-98)*; *les Moriscos à Salé et Sidi el-Ayachi (Ibid., p. 187-198)*; *la Zaouïa de Dila et la chute de la dynastie saadienne (Ibid., p. 572-583)*. Signalons aussi l'introduction de *Pays-Bas*, t. I, et celle de *France*, t. III. Cette dernière, qui a pour titre *Agents et voyageurs français au Maroc (1530-1560)*, se compose

tour. Vers 1560, l'histoire intérieure du Maroc, grâce aux textes déjà publiés, s'éclaire et se précise de plus en plus. Le 4 août 1578, date de la célèbre bataille d'El-Ksar-el-Kebir, dans laquelle le jeune roi de Portugal, D. Sébastien, est défait et tué<sup>1</sup>, marque aussi l'avènement du chérif Moulay Ahmed *el-Mansour*, qui succède à Moulay Abd el-Malek, emporté par la maladie le jour même de sa victoire<sup>2</sup>. Pendant le règne glorieux du nouveau souverain (1578-1603), le Maroc, réuni sous un seul maître, jouit d'une tranquillité intérieure tout à fait exceptionnelle; mais à la mort de Moulay Ahmed *el-Mansour* éclate entre ses trois fils, Moulay ech-Oheikh, Moulay Abou Farès et Moulay Zidân, une longue guerre civile dont les horreurs, au dire d'un historien arabe, « auraient fait blanchir les cheveux d'un enfant à la mamelle » et qui ne se termine qu'en 1609. Les deux villes rivales de Fez et de Merrakech tiennent chacune pour un prétendant. C'est autour de cette dernière, qui est la vraie capitale de la dynastie saadienne, ou dans ses murs, que se livrent les batailles les plus acharnées. De cette lutte nous avons un témoin véridique et précis en la personne de Pieter Martensz. Coy, que les États-Généraux des Pays-Bas viennent d'envoyer comme résident au Maroc et qui séjourna à Merrakech du 4 juillet 1605 au 5 août 1609. « En onze semaines, il voit trois prétendants entrer successivement à Merrakech par la force des armes. » Il assiste, en 1607, du haut de sa terrasse, à un véritable carnage des gens de Fez par ceux de Merrakech. Les entrées victorieuses dans cette dernière ville des

d'une série de notices biographiques, disposées dans l'ordre chronologique; elle permet de suivre l'origine, le développement et les vicissitudes des relations entre la France et le Maroc pendant le règne de la dynastie saadienne.

1. Cf. *France*, t. I, p. 395-676, les relations de cette bataille, précédées d'une importante note critique.

2. « En ce rencontre, les Mores perdirent deux cornettes, non sans douleur du roy Abdelmelec, lequel, estant au milieu de la garde à cheval, et voyant les siens fuir si laschement, en fut si marry et enfurié, qu'encore qu'il fust si foible qu'il ne pouvoit se tenir à cheval, si voulut-il aller assaillir en personne les chrestiens du côté que les siens fuyoient, pour les faire rentrer au conflit. Mais sa garde voyant son extreme foiblesse luy ostèrent les resnes de son cheval et l'empeschèrent de passer outre. Et comme il s'efforçast de mettre la main à l'espée pour se despecher d'eux à force, il ne peut, ayant les bras saisis de paralysie. Ocy causa qu'il fut si outré d'angoisse, que, perdant la parole, il tomba sur l'arçon de la selle, et ne peut dire sinon qu'ils marchassent plus avant, comme ils feirent environ un ject de pierre: mais ce pendant il meirent leur Roy en sa lictière, où au bout de demye heure il passa de ce siècle en l'autre; ce nonobstant, on cela sa mort, et feignit on qu'il reposoit. » (*France*, t. I, p. 490, trad. française (1579) de la relation de Fray Luis Nieto.) Cf. *Ibid.*, p. 644, le récit d'Agrippa d'Aubigné (*Histoire universelle*) et, note 2, celui de Montaigne (*Essais*, liv. II, chap. XXI).

divers compétiteurs, tous ces succès sans lendemain, sont une source de dépenses pour l'infortuné P. M. Coy. A chaque fois, il lui faut donner aux cavaliers du vainqueur, qui accourent chez lui pour lui apporter la bonne nouvelle, la gratification d'usage, le « pain des messagers »<sup>1</sup>.

Cependant, le pouvoir finit par rester aux mains de Moulay Zidân qui demeure jusqu'à sa mort (1627) le souverain officiel du Maroc. Mais cette souveraineté est bien précaire et bien à l'étroit. La région de Fez, livrée à l'anarchie, échappe complètement à l'autorité du chérif. Puis des marabouts se soulèvent contre lui. L'un d'eux, Abou Mahalli, le contraint, en février 1612, de quitter Merrakech et de se réfugier à Safi, puis à Sainte-Oroix-du-Cap-de-Guir (Agadir). Vainqueur en 1613 de cette insurrection, grâce au concours d'un autre marabout, Sidi Yahia ben Abdallah, qu'il a appelé à son aide, il voit, en 1619, se dernier se révolter à son tour. Battu en plusieurs rencontres, enfermé à nouveau dans Safi avec ses femmes et ses richesses, il est sauvé par la discorde qui se met au camp des rebelles. D'autre part, Sidi Ali ben Mohammed ben Moussa, le cheikh de la zaouia d'Iligh, établit son autorité dans le Sous et l'étend depuis la côte Atlantique jusqu'au Taflelt inclusivement, tandis que Sidi el-Ayachi, qui s'est voué à la guerre sainte contre les chrétiens des *fronteras*, surgit dans la région de Salé et domine peu à peu tout le pays compris entre Taza et le Tamesna. L'autorité de Moulay Zidân se trouve ainsi réduite à Merrakech et à Safi. Ce chérif, cependant, « avec de rares qualités de constance et d'énergie, arriva à exercer un certain pouvoir ; il est le dernier prince de la dynastie saadienne faisant figure de souverain. A sa mort, le Maroc presque tout entier obéit aux chefs des confréries religieuses et aux marabouts ; ils sont les véritables maîtres du pays ».

De ces confréries religieuses, la zaouia de Dila<sup>2</sup> est la plus puissante. Née sous le règne de Moulay Ahmed *el-Mansour*, qui juge prudent, ainsi que Moulay Zidân, de vivre en bonne intelligence avec elle, elle devient, après l'avènement, en 1637, de son troisième chef, Sidi Mohammed el-Hadj, petit-fils de son fondateur, une grande puissance temporelle. Fez, Mekinès et leur territoire, les

1. On lit dans un Compte des dépenses de P. M. Coy, *Pays-Bas*, t. I, p. 637 : « Dépenses faites depuis l'époque où Moulay Abdallah, fils de Moulay ech-Cheikh, s'empara pour la première fois de Merrakech : 10, 11, 12 décembre [1606] : pour pain des messagers à diverses personnes, comme soldats, musiciens et autres, qui vinrent me visiter de la part de Moulay Abdallah, comme c'est l'usage en pareille circonstance.... Onces, 400. »

2. Sur l'emplacement de cette ville, qui n'avait pas encore été déterminé d'une façon précise, voy. *France*, t. III, p. 574, note 6.

Berbères du moyen Atlas reconnaissent son autorité. Son influence s'étend au sud du haut Atlas. Elle inflige, en 1638, une déroute complète au faible chérif Moulay Mohammed ech-Cheikh *el-Aseghir*, qui s'enfuit d'une traite jusqu'à Merrakech. Sidi el-Ayachi est vaincu par elle et meurt assassiné (1641). Elle impose sa suzeraineté aux pirates de Salé. Elle commande à Arzila, à El-Ksar el-Kebir, à Tétouan. Elle est maîtresse de la plus grande partie du Maroc. Mais un pouvoir rival s'avance contre elle dans la haute vallée de la Mouloua. Ce sont les chérifs filaliens dont la famille va bientôt remplacer la dynastie saadienne. Établis dans le sud du Tafilelt, ils ont étendu leur autorité sur toutes les oasis et se sont rendus maîtres du Draa et de la région saharienne. En 1646, la lutte s'engage entre eux et les dilaites, qui sont une première fois vainqueurs. Elle se poursuit à travers de nombreuses vicissitudes et se termine en 1668 par l'écrasement des dilaites, dont la ville même est détruite de fond en comble. Cependant, le dernier chérif de la dynastie saadienne, Moulay el-Abbas, était mort assassiné le 24 novembre 1659. Son empire se trouvait alors réduit à la banlieue de Merrakech. Pendant le long règne de Moulay Ismail (1672-1727), le Maroc se trouvera de nouveau rassemblé sous une domination unique.

Il suffit de comparer les documents publiés par M. de Castries et ses diverses introductions critiques avec une histoire comme celle d'El-Oufrâni pour se rendre compte de tout ce que son immense travail apporte de nouveauté et surtout de précision au récit chaotique de l'écrivain arabe. Toute cette période souvent confuse de l'histoire intérieure du Maroc, M. de Castries est parvenu à la débrouiller presque complètement. Il a notamment pu dresser une carte politique du Maroc en 1660, où sont indiquées les diverses sphères d'influence en lesquelles cet empire se partage alors sous ses nombreux maîtres.

Ces résultats précieux montrent que même l'histoire intérieure du Maroc ne peut s'écrire qu'à l'aide des documents de provenance européenne. Ceux-ci, comme il était naturel, n'ont pas été moins révélateurs pour l'histoire extérieure du pays. Ici, en effet, on peut non seulement dire que presque tout était à faire, mais c'est à peine si l'on soupçonnait qu'il y eût quelque chose à faire. M. de Castries écrit fort justement : « Un fait resté jusqu'ici dans la pénombre, sinon dans l'ombre de l'histoire, est l'entrée du Maroc, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, dans la politique européenne. A aucune autre époque on ne trouve à Merrakech, à Fez et jusque dans les *mahalla* des chérifs un aussi grand nombre d'agents européens : résidents atti-

trés, négociants, aventuriers chargés de missions ténébreuses. »

Ces relations étroites ont une double origine, commerciale et politique.

En 1532, un gentilhomme français, Aymond de Molon, se rend à Fez et revient avec une lettre pour François I<sup>er</sup> de Ahmed ben Mohammed *el-Ouattassi*, l'un des derniers souverains de la dynastie mérinide. Il fait, à son retour, de telles descriptions de la richesse du pays que François I<sup>er</sup> se décide à envoyer, en 1533, une ambassade commandée par Pierre de Piton. Elle apporte en présent au roi de Fez des montres, des miroirs, des peignes... Une nouvelle lettre de ce prince au roi de France accorde aux sujets de celui-ci la libre navigation sur les côtes du Maroc. En même temps, divers animaux, un lion, trois autruches, quatre lévriers, sont envoyés pour les ménageries royales<sup>1</sup>. Ce premier essai de relations officielles entre la France et le Maroc paraît avoir été sans lendemain. On n'en trouve pas d'autre exemple avant l'année 1560, date à laquelle le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, entre en négociations avec le chérif Moulay Abdallah *el-Ghalib* (1556-1574). Les pourparlers aboutissent à un traité entre Antoine de Bourbon et le chérif, par lequel celui-ci s'engage à céder au roi de Navarre la place de El-Ksar es-Seghir et recevra en retour une troupe de 500 hommes d'armes, une garde de 30 hallebardiers et 10 cavaliers, ainsi que des munitions et du matériel de guerre. L'intention du roi de Navarre était d'offrir la place de El-Ksar es-Seghir à Philippe II, en échange de la partie de la Navarre occupée par l'Espagne<sup>2</sup>. Ces projets n'eurent pas de suite. En 1561, Robert Bordet est envoyé au Maroc par Charles IX pour obtenir du chérif le monopole de l'exportation du sucre et du cuivre. Le chérif y consent, à la condition que le métal exporté sera payé en armes et en munitions et que la France importera au Maroc toutes les marchandises nécessaires à ce pays<sup>3</sup>. Cette affaire ne semble pas non plus avoir abouti.

L'intérêt des documents qui s'y rapportent, ainsi que du traité passé avec Antoine de Bourbon et dont plusieurs clauses assurent la protection des négociants français dans les ports marocains, c'est d'attester l'existence des relations commerciales entre les deux pays. C'est ce qu'établit plus nettement encore un acte du 1<sup>er</sup> octobre 1570, par lequel divers marchands de Rouen s'associent « pour faire la traicte et traficq des marchandises au pays de Barbarye et es lieux de Saphy, Sainte-Croix de Cap de Gay, Marroque et terres du The-

1. Cf. *France*, t. III, Introduction, p. I et II.

2. Cf. *Ibid.*, p. II-IV.

3. Cf. *Ibid.*, p. IV.

rouden, pour ausdicts lieux envoyer marchandises de toilles blanches et autres marchandises qui se trouveront plus propres et commodes pour ledict pays pour subvenir et employer à faire ung party de sucre, [tant] blancz que moyens, et ce jusques à la somme de quatre vingtz mil ducatz '... »

En 1578, Guillaume Bérard, qui avait déjà séjourné au Maroc, y est renvoyé, sur la demande même de Moulay Abd el-Malek, avec le titre officiel de consul. Revenu en France en 1579 pour notifier à Henri III l'avènement de Moulay Ahmed *el-Mansour*, il repart pour le Maroc en 1580, avec des instructions qui lui enjoignent de complimenter le nouveau chérif sur son avènement, d'obtenir le libre accès des ports marocains aux navires français, la délivrance des captifs, l'autorisation d'extraire 40,000 quintaux de cuivre et 25,000 quintaux de salpêtre<sup>2</sup>. Vers 1587, Arnoult de Lisle remplace Guillaume Bérard, en fait, sinon avec le titre officiel de consul, à la cour de Moulay Ahmed *el-Mansour*, où il séjourné jusqu'en 1599<sup>3</sup>; puis Étienne Hubert lui succède et reste un an à Merrakech<sup>4</sup>. Les séjours successifs au Maroc de ces agents, — tous trois médecins, selon le désir du chérif lui-même, — montrent les relations suivies qui s'étaient alors établies entre ce pays et la France.

Le commerce européen au Maroc se concentrait à Safi où des navires marchands abordaient presque journellement. Dans une lettre aux États-Généraux des Pays-Bas, du 6 mars 1610, Moulay Zidân rappelle lui-même que le Maroc est pourvu « de toutes sortes d'animaulx necessaires, sans nombre, et est fourny de mines tant d'or<sup>5</sup>, cuivre, soulfre, plomb, fer et aultres metaux et choses necessaires pour la guerre »<sup>6</sup>. Outre ces divers articles, on exportait encore de ce pays les peaux, l'huile, le sucre<sup>7</sup>, la cire, les amandes, les figues, le miel, l'ambre gris, le brésil, le salpêtre. On

1. Cf. *France*, t. I, p. 303. — Cf. *Ibid.*, p. 133 et 143, deux contrats d'affrètement faits à Rouen, en 1587 et 1588. — Deux membres d'une des grandes maisons de commerce de Rouen, les frères Thomas et Jean-Baptiste Le Gendre, eurent avec le Maroc des relations très actives. Ils y firent eux-mêmes d'assez longs séjours sous le règne de Moulay Zidân. Thomas Le Gendre a laissé une relation sur le Maroc qui fut imprimée en 1670 et que M. de Castries a republiée (*France*, t. III, p. 691-740).

2. Cf. *France*, t. III, Introduction, p. vi-ix.

3. Cf. *Ibid.*, p. xiii-xxi.

4. Cf. *Ibid.*, p. xxii-xxvii.

5. L'or ne semble pas être un produit naturel du Maroc; mais la poudre d'or y était apportée en grande quantité du Soudan, dont Moulay Ahmed *el-Mansour* avait fait la conquête (cf. *France*, t. II, p. 359).

6. Cf. *Pays-Bas*, t. I, p. 500.

7. La culture de la canne à sucre fut extrêmement florissante au Maroc, notamment dans la région du Sous, jusqu'à la mort de Moulay Ahmed *el-Man-*

y importait principalement les toiles et les munitions de guerre<sup>1</sup>.

On conçoit que des intérêts commerciaux aient attiré tout particulièrement les Hollandais au Maroc. Le 15 octobre 1596, Bartholomeus Jacobsz. adresse, au nom des marchands d'Amsterdam, une requête aux États-Généraux. Il les prie d'écrire à Moulay Ahmed *el-Mansour* pour que celui-ci accorde au commerce hollandais au Maroc la même liberté qu'aux navires anglais. Il offre, à cet effet, aux États-Généraux, un notable de Fez, qui fut trouvé prisonnier à Cadix, lors de l'expédition faite contre cette ville (juin-juillet 1596) par les flottes hollandaise et anglaise, et qu'il propose de renvoyer au chérif. Il rappelle qu'il y a quarante ans le commerce des Pays-Bas avec le Maroc était libre. Les États-Généraux écrivent immédiatement à Moulay Ahmed *el-Mansour* pour lui faire leurs offres d'amitié et demander la liberté du trafic au Maroc pour leurs sujets. « Nous nous adressons à Votre Majesté Impériale, en la présente occasion, pour lui faire savoir que nous sommes en guerre avec l'Espagne et alliés de la France et de l'Angleterre, et que nous recherchons humblement la faveur de Votre Majesté Impériale, afin de pouvoir traiter et trafiquer pacifiquement avec les sujets de Votre Majesté. Tout cela vous sera plus amplement représenté par le sieur Jacob Bartholomeusz., Hollandais établi au Maroc, que nous avons accrédité comme notre agent, dans l'espoir qu'il plaira à Votre Majesté Impériale de nous faire la grâce de l'entendre et de lui accorder le même crédit qu'à nous<sup>2</sup>. »

On voit les Hollandais invoquer, dans ce passage, leur hostilité contre l'Espagne comme un motif de rapprochement avec le chérif. C'est qu'ils savent la haine invétérée du Maure contre l'Espagne. Or, la victoire d'El-Ksar el-Kebir (1578) sur l'armée portugaise, complètement anéantie, a eu en Europe un retentissement considérable et a valu au Maroc un immense prestige. Les États chrétiens le considèrent, dans leurs rivalités, comme un auxiliaire possible et nullement à dédaigner. Après l'annexion du Portugal par l'Espagne (1581), D. Antonio, le prétendant évincé de la succession, recherche l'assistance de Moulay Ahmed *el-Mansour*. Sur la demande de la

*sour* (1603), après laquelle les guerres civiles qui éclatèrent entre ses fils détruisirent les plantations (cf. *France*, t. I, p. 303, note 5; t. II, p. 358, note 6).

1. Vers la fin du règne de Moulay Zidân et sous ses successeurs, une grande partie du commerce européen au Maroc fut dérivée vers les ports de Massa et d'Agadir, dans la région du Sous, où les marchands chrétiens étaient attirés par la liberté et la sécurité que leur procurait la domination intelligente et ferme du marabout Sidi Ali ben Mohammed. Les chérifs protestèrent à plusieurs reprises contre ce commerce fait avec des sujets rebelles (cf. *France*, t. III, p. 365, 414).

2. Cf. *Pays-Bas*, t. I, p. 15-30.

reine Élisabeth, le chérif offre à D. Antonio des subsides, — qui, il est vrai, ne seront jamais payés, — et reçoit à sa cour comme otage, en 1588, le fils de ce prince, D. Christophe, qu'il comble d'honneurs<sup>1</sup>. D'autre part, l'importance stratégique de la côte Atlantique du Maroc n'échappe point aux puissances ennemies de l'Espagne. Les Hollandais ont tout intérêt à s'y ménager un point d'appui pour leurs attaques contre les galions espagnols et un abri pour leurs propres navires revenant des deux Indes. Ainsi, les raisons politiques ne les poussent pas moins que les intérêts de leur commerce à une étroite entente avec le Maroc.

On a vu l'envoi de leur agent P. M. Coy à Merrakech en 1605. Ce sont ensuite des échanges d'ambassade entre les États-Généraux et Moulay Zidân<sup>2</sup>, qui aboutissent à un traité signé à La Haye le 24 décembre 1610 et ratifié par le chérif le 8 avril 1611<sup>3</sup>. En même temps s'établit une correspondance fort active : du mois de juillet 1607 au mois de juillet 1624 les trois volumes de documents de provenance hollandaise publiés par M. de Castries ne comprennent pas moins de vingt-trois lettres de Moulay Zidân aux États-Généraux et de trente-huit de ceux-ci au chérif.

Le traité de 1610 consacre la liberté du commerce entre les deux pays. Les navires hollandais ne seront point inquiétés par les pirates du Maroc, et, si d'aucuns étaient amenés comme prises dans son royaume pour y être vendus, le chérif interdirait cette vente et ferait restituer navires et biens à leurs propriétaires. Les vaisseaux de guerre du Maroc et des Pays-Bas trouveront réciproquement dans les ports des deux pays asile et assistance pour s'approvisionner ou se réparer. Des deux côtés on n'accordera aucunes lettres de marque contre la puissance amie ni aucun monopole commercial à des particuliers. Si le chérif désirait augmenter le nombre de ses navires, son artillerie et ses munitions de guerre, les États-Généraux consentiront à lui en fournir dans la mesure où ce leur sera possible. Il relâchera tous les Hollandais captifs au Maroc et interdira qu'on en prenne d'autres à l'avenir...

Un des articles de ce traité montre que Moulay Zidân eut un moment l'intention de se constituer une flotte de guerre, ambition assez inattendue de la part d'un souverain du Maroc. De fait, sur la demande de ses ambassadeurs, les États-Généraux leur avaient accordé, au mois de juin 1610, l'autorisation de faire construire trois ou quatre navires de guerre pour leur souverain. Maurice de

1. Cf. *Pays-Bas*, t. I, p. 3-14, 31-41.

2. Cf. *Ibid.*, p. 310 et suiv., *passim*.

3. Cf. *Ibid.*, p. 577 et 613.

Nassau avait désigné les capitaines qui serviraient sur ces navires, dont les équipages furent recrutés au son du tambour, aux Pays-Bas. Les trois vaisseaux du chérif, partis du Helder le 21 janvier 1611, arrivèrent à Safi le 23 mars; mais ils furent attaqués au mois de septembre par les Espagnols et le vaisseau amiral parvint seul à s'échapper, tandis que les deux autres étaient obligés de s'échouer<sup>1</sup>. Malgré cet insuccès, Moulay Zidân fit une nouvelle tentative. Au printemps de 1614, deux vaisseaux de guerre équipés et armés par son agent, le Juif Samuel Pallache, se rendaient à Safi et s'emparaient à leur retour, à la hauteur des Açores, de deux navires espagnols qui furent amenés et vendus aux Pays-Bas. Une part du produit de la vente fut attribuée au chérif<sup>2</sup>. Cependant, les projets de marine de guerre de Moulay Zidân n'allèrent pas plus avant.

Après la mort de ce prince, ses successeurs, tout en continuant à entretenir des relations officielles avec les puissances européennes, à échanger des ambassades et à signer des traités, passent au second plan. L'attention de l'Europe est moins retenue par ces souverains, dont l'autorité s'amoindrit chaque jour, que par une nouvelle puissance qui vient de surgir au Maroc et qui forme un élément important de son histoire dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle : les pirates de Salé<sup>3</sup>.

Plusieurs places de la côte Atlantique du Maroc, Larache, Fedala et surtout El-Mamora, avaient déjà servi de repaires aux pirates dès le xvi<sup>e</sup> siècle et particulièrement au début du xvii<sup>e</sup>; mais les Espagnols venaient de s'emparer de Larache (1610) et de El-Mamora (1614), qui, d'ailleurs, n'eurent jamais, au point de vue de la piraterie, l'importance que va prendre Salé. Pas plus dans cette dernière ville que dans les autres ce ne sont les indigènes, marins fort inhabiles, qui exercent le métier de pirates. El-Mamora semble avoir été surtout occupée par des Anglais, sous la direction du célèbre capitaine Henry Mainwaring. Quant à Salé, l'origine de ce repaire de pirates n'est autre que l'expulsion d'Espagne des Moriscos (1609-1610). Une grande partie de ces Moriscos se réfugièrent et se répandirent au Maroc. De ce nombre étaient les habitants de la ville de Hornachos, en Estramadure, appelés les Hornacheros, qui formaient une agglomération puissante. Ils allèrent débarquer à l'embouchure du Bou-Regrag, sur les rives duquel s'élevaient les deux villes de Salé et de Rbat<sup>4</sup>, et ils formèrent dans cette dernière place l'élément

1. Cf. *Pays-Bas*, t. I, p. 519 et *passim*.

2. Cf. *Ibid.*, t. II, p. 209 et *passim*.

3. Sur tout ce qui suit, cf. *France*, t. III, p. 187-684, *passim*.

4. Salé, ou Salé-le-Vieil, au nord du fleuve, et Rbat, ou Salé-le-Neuf, au sud.

le plus nombreux et prédominant des Moriscos émigrés. D'autres étaient venus de San-Lucar, de Cadix, de Llerena.

Établis à Rbat avec l'assentiment du marabout Sidi el-Ayachi et de Moulay Zidân, ils arment des vaisseaux et commencent par courir sus aux Espagnols ; mais bientôt ils s'attaquent à tous les navires marchands. Le capitaine hollandais Abbe Willemsz., dans une lettre aux États-Généraux du 8 août 1617, les signale déjà comme redoutables. Ils s'affranchissent peu à peu de la domination du chérif et, en 1627, se constituent en république indépendante. Cependant, leurs pirateries répandent l'alarme dans les États chrétiens. Ils opèrent des descentes jusque dans les comtés du sud et du sud-ouest de l'Angleterre ; ils guettent, au moment de leur départ et de leur retour, les pêcheurs anglais de Terre-Neuve, qui ne se risquent plus à naviguer autrement que de conserve.

Force est aux États chrétiens de reconnaître officiellement cette république et de traiter avec elle pour le rachat des esclaves. C'est un des objets de la mission du chevalier Isaac de Razilly, envoyé par Richelieu en 1629 sur la côte du Maroc avec une flotte de huit navires. Il met le blocus devant Salé et amène les pirates à signer, le 2 octobre 1629, une trêve de cinq mois. Celle-ci se change l'année suivante en une trêve de deux ans, au cours d'une seconde expédition de Razilly, qui rachète environ 200 captifs français. En vertu d'un des articles de la trêve, Pierre Mazet est établi consul de France à Salé. En 1635, Priam Du Chalard, qui commande une nouvelle expédition, signe un troisième traité avec les Salétins et leur rachète 215 esclaves, laissant encore entre leurs mains, faute d'argent, 334 Français. Cependant, le nombre de ces captifs diminue peu à peu. Les derniers Français esclaves à Salé sont rachetés en 1654 au nombre de 43.

La puissance des Salétins n'est, d'ailleurs, plus à cette date ce qu'elle était auparavant. Des guerres incessantes avec Sidi el-Ayachi, devenu leur ennemi, et des luttes intestines entre les Hornacheros et les autres Moriscos, sur lesquelles les documents publiés par M. de Castrées nous donnent des détails abondants et pittoresques, ont amené le déclin des pirates. Après la mort de Sidi el-Ayachi, les Salétins ont dû se placer sous la suzeraineté de son vainqueur, le chef de la zaouïa de Dila. La dynastie filalienne leur enlève, à son

Malgré cette distinction, que l'on retrouve dans les documents du temps, le nom de Salé semble avoir été de tout temps employé pour désigner l'agglomération des deux villes. Il n'en est pas moins vrai que seule la ville de Rbat, maîtresse du port, fut occupée par les pirates et qu'elle fut souvent en lutte avec sa voisine, habitée par des indigènes.

avènement, tout reste d'indépendance et les réincorpore dans l'empire chérifien<sup>1</sup>.

Sur bien d'autres points encore, notamment sur l'histoire des *fronteras* portugaises et espagnoles, sur l'occupation de Larache et d'El-Mamora, sur les convoitises et les compétitions qu'excite parmi les puissances européennes le port même de Rbat, la publication de M. de Castries nous apporte de nombreux renseignements. Elle joint, en outre, au mérite de reconstituer une histoire d'ensemble du Maroc, tout l'intérêt qui naît du détail familier et vivant. Parmi toute cette foule de personnages qui défilent devant le lecteur, chérifs, ambassadeurs, marchands, pirates, intrigants, aventuriers, etc., il en est de singulièrement pittoresques, dont la vie mouvementée ne le cède en rien aux fantaisies du roman. Telle est cette étonnante famille des Juifs Pallache, qui, pendant près d'un demi-siècle, pères, fils, neveux, sont intimement mêlés à toutes les transactions entre les chérifs et les États-Généraux, « menant de front la politique, le commerce, la piraterie, trompant un peu tout le monde », tour à tour comblés d'honneurs et bafoués. Lorsque Samuel Pallache, le grand homme de la famille, l'ami et le courtisan de Maurice de Nassau, meurt à La Haye en 1616, ce dernier, les États-Généraux et le Conseil d'État accompagnent sa dépouille en grande pompe jusqu'au pont de Houtstraat. Qu'on lise en regard la description que fait son frère Joseph Pallache, dans une requête aux États-Généraux (24 juillet 1624), d'un voyage de retour aux Pays-Bas en compagnie d'Albert Ruyt, qui avait été chargé d'une mission près du chérif. Ruyt se venge sans modération de tout ce qu'il eut à endurer de la part de son ennemi pendant leur commun séjour au Maroc. « Et, depuis de notre embarquement, m'a tracté come le plus bas esclave

1. L'Angleterre, au temps de leur puissance, s'est vue elle aussi contrainte de traiter avec eux. Dès 1627, l'agent anglais John Harrison signe un accord à Salé et ramène avec lui deux ambassadeurs de la nouvelle république. Mais l'accord n'est pas respecté et la course recommence contre les navires anglais. Les villes du littoral jettent des cris d'alarme et de détresse; elles appellent à l'aide le gouvernement. En juillet 1636, le maire de Plymouth écrit au Conseil privé : « ... We have already suffred more this summer then we did these many yeares last past, and yet receive dayly sad relations of diverse Newfowndland shippes, and other vessells and captives taken by them, and of two hundred Christians brought into Sally in Aprell last in one day, to the utter undoeing of the wives and children of such captives, whose maynetenance depended soly on theire labors; of wch we have heere too many lamentable spectacles... » *P. R. O., State Pap., Dom., Charles I.*, vol. CCXXIX, n° 29. La situation est devenue si intolérable qu'en l'année 1637, l'Angleterre se décide à envoyer l'amiral William Rainsborough mettre le blocus devant Salé. Rainsborough ramène environ 300 captifs anglais.

du monde, me donnant une plasse en le navire le plus mechant qu'il avoit, que c'estoit desubs la cuisine, là où j'ay passé avecq grande missere cinquente jours qu'il a deuré dict voyage. Et luy et ses serviteurs dans la chambre, sans jamais me donner aucune victualle ny viande, ny ausy un tret de vin ny de biere, come est bon tesmoin de tout cest yci le sieur ambassadeur de Sa Magesté. Et sy n'estoit que j'avois porté provission de Barbarie, je eusse paty missere en ceste voyage<sup>1</sup>... »

Citons encore Sir Anthony Sherley, qui débarque à Safi le 2 octobre 1605, envoyé par l'empereur Rodolphe, se rend en grande pompe à Merrakech, où ses extravagances et son faste font l'étonnement de Moulay Abou Farès, reprend sa course inquiète à travers l'Europe et vient terminer son aventureuse carrière en Espagne dans le dénuement le plus complet. « The poor man », écrit l'ambassadeur d'Angleterre, « comes sometimes to my house and is as full of vanity as ever he was, making himself believe that the shall one day be a great prince, when for the present he wants shoes to wear<sup>2</sup>. »

Un épisode qui ne fut pas sans avoir de graves conséquences fut l'enlèvement, en 1612, de la bibliothèque de Moulay Zidân, par Jean Philippe de Castelane, lequel, ayant reçu en dépôt à bord de son navire les biens les plus précieux du chérif alors traqué par Abou Mahalli, s'enfuit d'Agadir, pendant la nuit, avec ces trésors et fut capturé par les Espagnols. Trois ou quatre mille livres de Moulay Zidân, de la plus grande valeur, furent envoyés à la bibliothèque de l'Escurial. Moulay Zidân, qui essaya en vain de se les faire restituer, s'en prit à la France et en conçut contre elle un si vif ressentiment que ses relations avec cette puissance en furent altérées pour longtemps<sup>3</sup>.

Mais l'intérêt épisodique de l'œuvre entreprise par M. de Castries n'en doit pas faire oublier le principal mérite. Les innombrables documents recueillis par lui sont déjà plus, en effet, que les matériaux d'une future histoire du Maroc. Présentés dans leur cadre, on peut dire qu'ils constituent, avec les sommaires, les introductions qui les précèdent et une annotation copieuse, un type particulier d'histoire tenant le milieu entre une simple publication de textes et un ouvrage de synthèse.

André DREUX.

1. Cf. *Pays-Bas*, t. III, p. 566, 567.

2. Cf. *Ibid.*, t. I, p. 108, note 1.

3. Cf. *France*, t. II, p. 541.